



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE
PRÉFET DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER**

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministériel

Fort-de-France, le 22 avril 2018

Communiqué de presse

Saisie de stupéfiants

Dans la nuit du 21 au 22 avril, la frégate de surveillance *Ventôse* de la marine nationale engagée dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants au large de la Martinique a intercepté une embarcation suspectée de trafic de stupéfiants au large de la côte ouest martiniquaise.

Pris en chasse par l'hélicoptère *Panther* du *Ventôse*, le *go fast* a rejeté des éléments à la mer avant de prendre la fuite. L'hélicoptère a poursuivi sa cible et a permis au centre opérationnel des Forces armées aux Antilles de réaliser une coordination exemplaire avec la gendarmerie. Grâce à une mobilisation très rapide de ses moyens, la section de recherche, engagée avec son équipe cynotechnique, a pu procéder à une interpellation à terre. Le *Ventôse* a pu, pendant ce temps, repêcher deux ballots contenant 80 kg de cocaïne.

La drogue a été remise à l'antenne Caraïbe de l'OCTRIS, service en charge des investigations sur ces faits de trafic international de stupéfiants, co-saisie avec la section de recherches de la gendarmerie de Martinique, sur décision du Procureur de la République de la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) de Fort-de-France.

Dans le cadre de l'action de l'État en mer, les moyens des Forces armées aux Antilles agissent sous l'autorité de Monsieur Franck Robine, préfet de la Martinique, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer aux Antilles (DDG AEM), et sont coordonnés par le contre-amiral René-Jean Crignola, commandant la zone maritime Antilles et assistant du DDG AEM. Ces moyens, opèrent régulièrement - de manière coordonnée avec les autres administrations françaises ainsi que celles de nos partenaires étrangers de la Caraïbe et de l'Union européenne - pour réprimer le trafic de stupéfiants inter-îles et en haute mer.